

LE QUIZ

Voici un quiz vous permettant d'évaluer de façon rapide l'intérêt d'un système solaire chez vous.

Eau chaude solaire	Chauffage solaire
<p><i>Avez-vous de la place en toiture, au sol ou en façade pour installer des capteurs solaire thermique ?</i></p> <p>(a) Oui, au sud sans ombrage. (b) Oui, plein est et/ou plein ouest sans ombrage, ou sud avec faible ombrage. (c) Je n'ai pas d'espace disponible au soleil.</p>	<p><i>Avez-vous de la place pour installer des capteurs solaire thermique à environ 60° d'inclinaison en toiture, au sol ou en façade ?</i></p> <p>(a) Oui, au sud sans ombrage. (b) Oui, sud-est et/ou sud-ouest sans ombrage, ou sud avec faible ombrage. (c) Je n'ai pas d'espace disponible.</p>
<p><i>Quel est votre usage de l'eau chaude ?</i></p> <p>(a) Tous les jours de l'année. (b) En été et/ou à l'intersaison (absence en hiver - cas des maisons secondaires). (c) Je n'utilise pas d'eau chaude en été (absence estivale).</p>	<p><i>Quelle est l'isolation de votre maison ?</i></p> <p>(a) Maison récente d'après 2005, ou rénovation récente avec isolation de la toiture/comble, des murs, des vitrages et du plancher. (b) Bâtiment datant de 1975 à 2004, et/ou rénovation avec isolation partielle. (c) Bâtiment non isolé datant d'avant 1975, et/ou rénovation avec isolation quasi inexistante.</p>
<p><i>Quelle énergie est actuellement utilisée pour produire l'eau chaude de votre maison ?</i></p> <p>(a) Fioul / électricité / gaz en citerne ou bouteille / pompe à chaleur air/air. (b) Bois / granulé / chauffe-eau thermodynamique, ou autre pompe à chaleur (air/eau, géothermie).</p>	<p><i>Quels types d'émetteurs de chaleur ?</i></p> <p>(a) plancher chauffant et/ou radiateurs basse température (eau circulant à une température < 50°C) (b) radiateurs haute température (ex : fonte) (c) absence de radiateurs à eau</p>
<p><i>Place en chaufferie</i></p> <p>(a) J'ai un vieux cumulus électrique ou une vieille chaudière à remplacer. (b) Mon cumulus ou ma chaudière actuelle fonctionne correctement et j'ai de la place pour ajouter le ballon solaire. (c) Je n'ai pas la place de mettre un ballon d'eau chaude.</p>	<p><i>Quelle énergie est actuellement utilisée pour le chauffage de votre maison ?</i></p> <p>(a) Fioul / électricité / gaz en citerne ou bouteille / pompe à chaleur air/air. (b) Bois / granulé / chauffe-eau thermodynamique, ou autre pompe à chaleur (air/eau, géothermie).</p>
	<p><i>Place en chaufferie</i></p> <p>(a) J'ai une vieille chaudière à remplacer. (b) Ma chaudière fonctionne correctement et j'ai de la place pour ajouter le ballon solaire. (c) Je n'ai pas la place de mettre un ballon d'eau chaude.</p>

ANALYSE DES RÉPONSES

Comptabilisez le nombre de (a), (b) et (c) correspondant aux réponses que vous avez sélectionnées.

100% de (a) : Le solaire est fait pour vous ! Et si vous passiez le cap ?

Au moins un (b) : Le solaire mérite d'être étudié de plus près.

Au moins un (c) : Le solaire n'est a priori pas adapté à votre maison. Son intérêt économique est remis en question.

CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS DU PAYS DE VERNOUX

Le dossier de candidature est à retirer au service énergie de la Communauté de Communes,
410 allée de Pras, 07240 Vernoux-en Vivarais
 ou par voie électronique à l'adresse **energie@ccpaysdevernoux.fr**
 ou encore en téléphonant au **07 85 08 90 68**.

Il comprend :

- une fiche de renseignement
- une fiche technique à faire remplir par les professionnels installateurs
- le Cahier des charges de l'Appel à projet

Date limite du dépôt de dossier : 31 octobre 2016.

Vous êtes cordialement conviés à la présentation de l'appel à projets : le lundi 25 janvier à 19h salle sous le multi-accueil à Châteauneuf de Vernoux



INSTALLER DU SOLAIRE EN PAYS DE VERNOUX, C'EST POSSIBLE ! PRODUISEZ ET UTILISEZ VOTRE PROPRE ÉNERGIE SOLAIRE !

Les élus de votre territoire encouragent le développement des énergies renouvelables.

Ce document vous informe sur la possibilité d'installer un chauffe-eau ou un chauffage solaire thermique dans votre maison.

La Communauté de Communes a décidé de vous apporter une aide financière pour vous aider à concrétiser votre projet.



Inscriptions et renseignements :

Claude Fillod

410, Allée de Pras 07240 Vernoux-en-Vivarais

04 75 61 35 18 - 07 85 08 90 68

energie@ccpaysdevernoux.fr



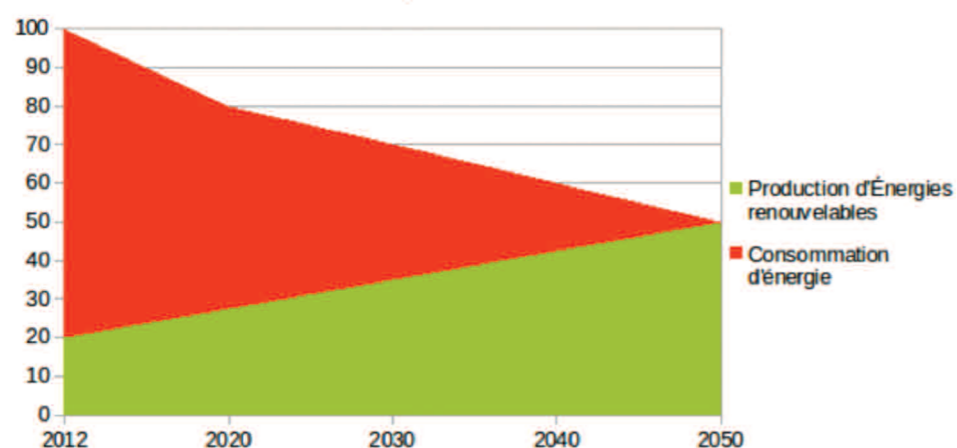
L'atelier graphic (07) © 06 09 01 06 39 - Imprimé sur papier PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique.



PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET SOLAIRE THERMIQUE

Le Pays de Vernoux est lauréat du dispositif Territoire à Energie POSitive (TEPOS) de la Région Rhône-Alpes et de l'ADEME, et du dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Cet engagement de la Communauté de Communes dans la transition énergétique se traduit par des objectifs ambitieux à l'horizon de 2050 : diviser par 2 les consommations d'énergie du territoire et produire les consommations restantes par des énergies renouvelables.

Objectif du TEPOS



La Communauté de Communes du Pays de Vernoux encourage le développement des énergies renouvelables. En 2016, l'accent est mis sur le développement des installations de chauffe-eaux solaires et de chauffages solaires combinés.

Bénéficiaires : le dispositif est ouvert aux particuliers, propriétaires occupants, usufruitiers ou bailleurs.

Les locataires sont invités à transmettre cette plaquette au propriétaire de leur logement.

Condition du choix de l'installateur : il doit obligatoirement être détenteur de la Qualification RGE dans le solaire thermique.

La Communauté de Communes attribue aux propriétaires dont le dossier est éligible, une aide financière en priorité sur le coût de la main d'œuvre, de :

- **1 000 € par chauffe-eau solaire**
- **2 000 € par chauffage solaire**

Ces aides sont cumulables avec l'ensemble des autres dispositifs de soutien financier (crédit d'impôt, Anah, Eco PTZ, appel à projets régional etc.) sous réserve du respect des conditions d'attribution.

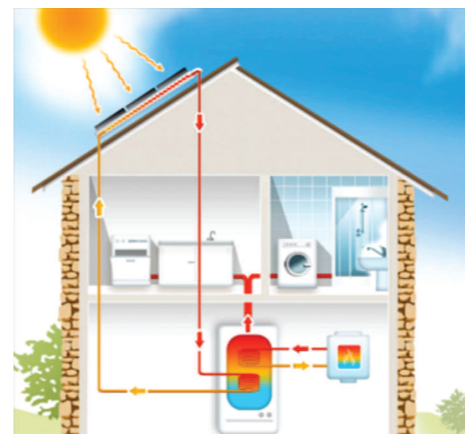
SOLAIRE THERMIQUE

L'énergie solaire est gratuite et inépuisable. Respectueux de l'environnement, le chauffage de l'eau par l'énergie solaire ne génère ni pollution, ni rejet de gaz à effet de serre.

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Le chauffe-eau solaire est composé de 3 éléments principaux :

- Des capteurs thermiques vitrés, le plus souvent installés sur le toit, absorbent le rayonnement solaire pour réchauffer un fluide qui y circule.
- Un ballon de stockage de l'eau sanitaire est relié aux capteurs par un circuit de canalisations étanches et calorifugées.
- Une station solaire sert d'interface entre le ballon et les capteurs. Elle comporte tous les éléments de commande et de gestion de l'énergie.
- En hiver, la chaudière, ou une résistance électrique, vient compléter les apports solaires.



Le principe du chauffage solaire est similaire à celui du chauffe-eau solaire. Le fluide, chauffé par le soleil à travers les capteurs, va donner ses calories soit directement aux radiateurs de la maison, soit par l'intermédiaire d'un ballon de stockage de l'eau de chauffage. Un système d'appoint vient compléter les apports solaires.

Attention de ne pas confondre le solaire thermique avec le photovoltaïque qui, lui, transforme le rayonnement lumineux en électricité.

COÛT À TITRE INDICATIF

Devis type pour un chauffe-eau solaire composé de 2 capteurs d'une surface totale de 4,3 m² et un ballon de 300 L : 5 650 € TTC dont 1 200 € de pose.

Exemple d'aide pour un propriétaire occupant qui installe un chauffe-eau solaire uniquement :

Pays de Vernoux : 1 000 € sur la pose.

Crédit d'impôt CITE : 1 290 € (30% sur le matériel pour un plafond de dépenses de 1 000 €/m², sous conditions d'éligibilité).

Reste à payer : 3 360 € TTC

Bientôt dans le département et dans votre Communauté de Communes un outil pour vous aider dans vos projets de rénovation : la Plateforme de rénovation ardéchoise.

Dans le cadre des programmes de rénovation de l'habitat privé, un dispositif sera mis en place dès le 2^{ème} semestre 2016 au niveau départemental pour faciliter la rénovation performante de niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou BBC compatible (par phase étalée dans le temps, mais avec le même objectif de performance énergétique).

La plateforme de rénovation ardéchoise aura pour mission :

- d'accompagner les propriétaires tout au long de leur projet de rénovation : définition du projet, choix des artisans, montage technique et financier, accompagnement en phase chantier, suivi après chantier.
- d'accompagner la formation de groupements d'artisans pouvant réaliser collectivement un chantier de rénovation, de former les artisans à la rénovation BBC suivant le modèle DOREMI ou similaire, de les accompagner en phase chantier.

Les objectifs de la plateforme sont de permettre au plus grand nombre de propriétaires de prévoir et réaliser une rénovation performante et de permettre aux artisans de monter en compétence dans le domaine de la performance énergétique. Le déploiement des énergies renouvelables pour le chauffage comme le solaire thermique vient compléter ce dispositif.

SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Avant d'envisager un changement de production d'eau chaude ou de chauffage, voici quelques astuces pour réduire votre facture d'énergie :

- Isolation de votre maison ;
- Réducteurs de débits et douchettes économes : 2 à 4 fois moins de consommation d'eau et d'énergie au niveau de la robinetterie ;
- Ballon d'eau chaude dans un volume chauffé ;
- Sur-isolation du ballon d'eau chaude par au moins 100 mm d'isolant ;
- Isolation des canalisations, vannes et nourrices par au moins 30 mm d'isolant.

